



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E117905

VALABLE JUSQU'AU 09/12/2026

ÉDITÉ LE

10/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON

Siret : 440 758 670 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5421985

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C62831U1244000/001 487287/34

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C62831U1244000/001 487287/34

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : ALEXANDRE DEPANNAGE

209 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND
85100 LES SABLES D'OLONNE

Téléphone : 02 51 21 02 59

Fax :

Portable : 06 61 26 76 15

Site Internet : www.alexandredepannage.com

E-mail : contact@alexandredepannage.com

Responsabilité légale :

CAILLAT ALEXANDRE CO-GÉRANT / PINEAU VIANNEY CO-GÉRANT

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/11/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	01/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/11/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	28/11/2024
o Ventilation mécanique	28/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.